

REUNION DU 30 MARS 2021

Date de convocation et d'affichage : 24/03/2021

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil vingt-et-un, le trente mars à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Claude Gallet, Maire.

Présents : Gallet Claude, Réau Martine, Boulanger Marcel, Bouclet Thierry, Drouillat Michèle, Chandelier Valérie, Christeaut Marie-Pierre, Miklos Charles, Beauchamp Cédric, Texier Victor.

Excusée : Dolléans Aurore (pouvoir à Martine Réau).

Monsieur Texier Victor a été élu secrétaire.

Approbation du dernier Procès-Verbal

Le Procès-verbal de la séance du 14 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Approbation des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2020

Commune :

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2020, à l'unanimité.

Le résultat du CA 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 271 346.72 € et un déficit d'investissement de 67 215.36€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif.

Décide d'affecter les résultats comme suit sur l'exercice 2021 :

- 204 131.36€ en recettes de fonctionnement à l'article 002,
- 67 215.36€ en dépenses d'investissement à l'article 001,
- 67 215.36€ en recettes d'investissement à l'article 1068.

CCAS :

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2020, à l'unanimité.

Le résultat du CA 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 557.56 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif.

Décide d'affecter comme suit les résultats sur l'exercice 2021 :

- 1 557.56 € en recettes de fonctionnement à l'article 002.

Vote des taxes

Libellés	Bases 2020	Taux Votés	Produit attendu
TFB	238 300	31.22	74 397
TBNB	95 600	26.46	25 296
TOTAL			99 693

Le taux de TFB à 31.22€ correspond au taux communal de 11% + le taux départemental de 20.22% qui compense la perte de la taxe d'habitation.

Le maire propose de baisser les taux des impôts d'1%, le conseil municipal préfère que les taux soient baissés de 3% en une seule fois en 2022 ou 2023.

Vote des Budgets 2021 :

Commune :

Le Conseil vote à l'unanimité le Budget équilibré en Dépenses et en Recettes de Fonctionnement pour 552 903.44€ et en Dépenses et en Recettes d'Investissement pour 350 722.57€.

CCAS :

Le Conseil vote à l'unanimité le Budget équilibré en Dépenses et en Recettes de Fonctionnement 2 557.56€.

Contrat SEGILOG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat Ségilog (logiciel informatique pour les collectivités locales) arrive à échéance et présente la proposition de renouvellement de 3 ans 2021, 2022 et 2023, pour un montant annuel de 2 320€ HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce renouvellement de contrat pour 3 ans avec la société SEGILOG.

Logement social

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme Atilho demande une meilleure offre pour l'achat de la maison. Le conseil municipal maintient, à l'unanimité, l'offre à 120 000€.

Chartres Métropole

Monsieur le Maire informe :

- qu'une réunion avec Chartres Métropole Habitat a eu lieu en mairie le 29 mars, concernant l'aménagement de la 2^{ème} tranche des dents creuses, rue Charles Péguy.
- que l'installation de la vidéo protection est en cours.
- qu'il est nécessaire de donner l'avis du conseil pour la modification statutaire de Chartres Métropole, pour l'intégration de la piscine de Mainvilliers. Le conseil municipal approuve cette modification à l'unanimité.
- qu'il est nécessaire de délibérer pour s'opposer au transfert de la compétence PLU à Chartres Métropole, le conseil municipal à l'unanimité s'oppose à ce transfert.

Projet photovoltaïque

Monsieur le Maire informe que l'entreprise Total est venue proposer l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune. Le conseil municipal refuse à l'unanimité ce projet.

Questions Diverses

Contrat balayage : Monsieur le Maire informe qu'il a demandé des devis à plusieurs entreprises pour le balayage de la commune. Le conseil municipal décide de prendre l'entreprise Inter-location pour un montant de 360€ TTC par passage.

Subvention téléthon : Le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer 1 000€ de subvention au Téléthon pour 2021.

Monsieur le Maire informe que le nouveau camion de la commune arrivera ce jeudi 1^{er} avril.

Monsieur Victor Texier informe que le conteneur à verres d'Ymorville est constamment plein car celui de Frainville a été enlevé.

Madame Christeaut informe que deux jeunes d'Allonnes demandent un rendez-vous avec Monsieur le Maire afin de leur exposer leur projet de **Road-trip** touristique, culturel et solidaire à la découverte du Maroc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00 et ont signé les membres présents.